

Compte-rendu commission « Grand Site »

Bilan saison estivale 2022

Présents:

Marie Passieux, Présidente du Syndicat Mixte du Grand site Salagou - Cirque de Mourèze, VP CD34, CCC

Bernard Coste, vice-président du SMGS, CCC, maire d'Octon

Bernard Goujon, vice-président du SMGS, CCLL, maire du Puech

Marc Carayon maire de Lacoste, CCC et Cathy Genty, mairie de Lacoste

Patrick Jaurès, CCC, mairie de Mourèze Catherine Klein, mairie de Clermont l'Hérault

Aline Delfosse, mairie de Celles

Fouad Kridan, Sous-préfecture de Lodève

Didier Rochotte, DDTM34

Chantal Couderc, Hérault sport

Gilles Delerue, Hérault tourisme

Cécile Amiel, base de plein air, communauté de communes du Clermontais

Lieutenant Montagne, Gendarmerie sécurité routière

Christian Tcholakian, ASVP communauté de communes du Clermontais

Jean-Philippe Fournel, gendarmerie de Clermont l'Hérault

Pierre Maris, CD34

Corinne Roskam et Pascal Arnaud, OFB34

Noëlle Gros, camping Les arcades

Nathalie Cordier, camping naturiste du Bosc, Octon

Franck Thierry, Onlycamp, camping des Vailhés

Claire Vidalenq, camping Le Salagou

Julien Roques, relais nautique d'Octon

Tony Soudrie et Didier Cellier, Croix rouge insertion

Sylvie Vallet, habitante, Celles (hameau des Vailhés)

Techniciens SMGS:

Elsa Bonnafous, Gaëlle Perru Rouard Duc, Victoria Dubus, Cyril Berneau

Objectif de la réunion : faire le bilan de la fréquentation estivale 2022 des berges du lac du Salagou et du cirque de Mourèze.

L'ambition du Grand site de France en projet est de permettre au territoire de profiter à l'année des retombées économiques en étalant la fréquentation dans le temps et l'espace (et en renvoyant vers les villages).

I- Le chemin parcouru

2005, création du Syndicat : en grande partie pour gérer l'afflux de camping-cars et les problèmes de stationnement sur les berges du Salagou qui dégradent le paysage et l'environnement.

2007-2012, un important travail collectif de la commission Fréquentation a été mené pour :

- Coordonner les acteurs
- Clarifier les règles : rédaction collective du code de conduite

grandsitesalagoumoureze.fr

• Mettre en place des moyens pour le faire connaître et appliquer : patrouilles, signalétique, barrières, création de fossés, mise en place d'arrêtés municipaux, communication...









2012-2014, organisation et passage à la verbalisation - Des résultats positifs à maintenir :

- Seulement 8% de véhicules garés en dehors des parkings (41 % en 2009)
- Une vingtaine de camping-cars passent la nuit illégalement sur les berges (110 en 2009)
- Nettoyage en profondeur du site : pneus, carcasses de voitures...
- Dispositif reconnu à l'échelle régionale et nationale

2015-2017, travail sur les usages du site : manifestations, tournages... Validation d'un règlement d'utilisation pour le domaine départemental et d'un guide des porteurs de projets.

En parallèle, baisse des moyens humains (suppression de la patrouille VTT, moins de collecte et de ramassage des déchets, baisse de l'entretien du site...)

Difficulté de maintenir les résultats obtenus précédemment – Mise en évidence de :

- La nécessité de conserver les moyens et une implication forte des acteurs. La baisse des moyens tend à rendre les investissements financiers et humains des dernières années obsolètes.
- La difficulté d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions au-delà de la capacité théorique du site (fixée à 700 véhicules/jour) sur les berges.

2018-2022 : forte mobilisation pour asseoir le dispositif de gestion de la fréquentation et d'entretien du site.

II- Renforcement des moyens humains pour la gestion de la fréquentation

Le SMGS a organisé plusieurs rencontres et réunions de coordination entre les agents de terrain pour répartir les moyens humains et faire comprendre le code de conduite du Grand Site.

La patrouille du Grand site est composée de 2 agents à cheval, sur le terrain de mi-avril à fin juin cette année (année exceptionnelle). Elle est renforcée cette saison par 4 saisonniers de mi-juin à mi-septembre en patrouille VTT (2 équipes présentes 7j/7 pendant l'été). Les patrouilles ont reçu une formation à l'identification des cyanobactéries complétant le dispositif de suivi mis en place par le CD34 et de sensibilisation à la gestion des déchets sur l'ensemble du site. Autre nouveauté 2022 : les patrouilles proposent de répondre à un questionnaire de satisfaction sur la propreté du site.

Gendarmeries

La gendarmerie déploie de nouveau la garde républicaine sur les berges du lac. Leurs prestigieuses équipes sont sur les berges du lac au mois d'août. Les gendarmeries de Clermont l'Hérault et Lodève ont aussi réalisé des patrouilles "classiques". La gendarmerie salue le dispositif de gestion du Grand site. Cette année un stand de sensibilisation à la protection des familles a été installé plusieurs fois pendant l'été sur le pôle de Clermont l'Hérault. L'opération sera doute renouvelée en 2023. sans Concernant les infractions relevées, taux similaire à 2021 soit environ 400 sur l'été



Sécurité routière

Bilan globalement positif. Personnel insuffisant pour assurer plus de passage au lac. Objectif 2023 participer au dispositif de surveillance et bénéficier de personnel supplémentaire. Les incendies du début de saison ont mobilisé les forces au détriment des missions de surveillance.

- Présence quotidienne de la police municipale sur les berges de la commune de Clermont l'Hérault.
- Nouveauté: la CCC a recruté 5 agents de surveillance de la voirie publique (ASVP). Environ 25 contraventions dressées par semaine (réparties entre la presqu'île, le relais nautique et la borne). Partenariat fort avec les patrouilles du Grand Site. Les ASVP ont fait remonté des propositions d'amélioration pour 2023: déplacement de certains panneaux, installation de merlons pour limiter le stationnement sauvage....
- L'Office français de la biodiversité (OFB) a réalisé deux passages sur le site pour 2 missions interservices (OFB-ONF) de sensibilisation en soirée et de nuit
 - Participation à la lutte contre les incendies de fin juillet à mi-août.
 - o 125 contrôles effectués, 4 PV dressés pour des feux (barbecues).
 - L'OFB réalise tous les 5 ans des pêches scientifiques, celle de 2022 a mis en avant une explosion démographique du nombre de poissons grâce notamment à la présence de l'herbier envahissant (Lagarosiphon). Bilan complet sur les pêches scientifiques réalisées dans le lac disponible au SMGS



III- Des outils pour faire respecter le code de conduite

Nouveautés 2022:

- Communication :
 - o Page Facebook
 - Actualisation et déplacement de certains panneaux (travail avec la police municipale)
 - Paysages sans emballages
 - Formation des agents des offices de tourisme au code de conduite afin qu'ils donnent la bonne information sur la réglementation et puissent expliquer les motivations de de ces réglementations.
- Projet:
 - Amélioration du dispositif de contention des véhicules (descente de la presqu'île, Celles)
 - o Expérimentation de fermeture saisonnière piste des Vailhés

Pour la première fois, à la suite d'une concertation locale avec les riverains, il a été décidé de tester la fermeture **estivale** de la piste qui relie le hameau des Vailhés au Mas Audran, dans le but de favoriser l'accès au lac et les déplacements doux. L'expérimentation a été un succès. Le bilan est positif. Cela a permis de dénombrer moins de passages au Mas Audran. Les riverains en sont satisfaits. Le camping sauvage a par ailleurs diminué. Vigilance car certains arrivent en bateau et restent longtemps installés avec de gros campement sur cette partie du lac.



IV- L'observatoire de la fréquentation

Depuis 2009, les patrouilleurs comptent les véhicules du Grand site avec l'aide précieuse des prestataires des berges, des points d'informations touristiques, du service de collecte des ordures ménagères, de la mairie de Celles, de Croix rouge insertion et de la police municipale. Hérault tourisme intègre ces données dans l'observatoire du département.

Pour rappel, 373 000 personnes ont fréquenté le Grand site en 2021.

Rappel des objectifs de l'observatoire :

- Évolution de la fréquentation
- Visibilité au niveau départemental, régional et national
- Évaluation du dispositif de gestion
- Calibrage des aménagements

Qualité des données : il s'agit d'une image globale de la fréquentation qui donne les tendances. Il ne faut pas regarder chiffre par chiffre, indépendamment du contexte.

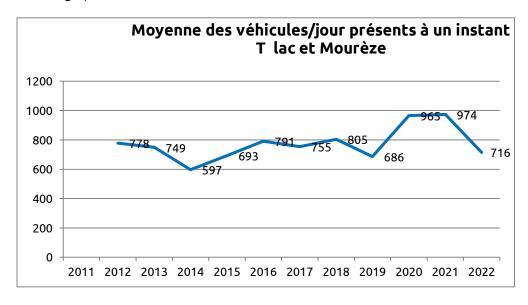
A- Fréquentation des cœurs de site en juillet et août

Baisse observée de la fréquentation de l'ordre de 36% à Mourèze (la baisse concerne principalement les 2 mois d'été) et de 25% au lac du Salagou. Les fortes chaleurs expliquent la baisse de fréquentation à Mourèze. La chaleur intense des mois de juillet et août a joué un rôle sur la fréquentation du site dans son ensemble. On note une extension de la fréquentation sur l'ensemble de l'année, conforme aux objectifs des Grands Sites, mais mettant en avant une inadaptation des moyens en avant et arrière-saison : toilettes, poubelles, accueil, mobilisation des agents assermentés...

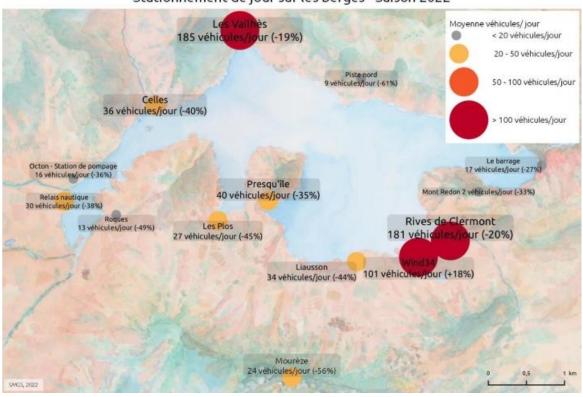
33 jours à plus de 700 véhicules stationnés sur les parkings en même temps (46 en 2021).

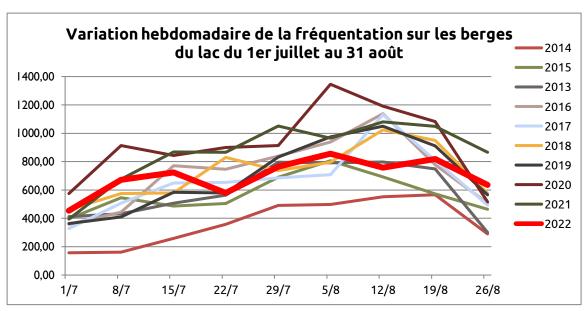
La fréquentation retrouve son niveau d'avant la période Covid.

L'origine des visiteurs reste stable (30% d'Héraultais, 50% d'autres départements de France et 20% de l'étranger).



Stationnement de jour sur les berges - Saison 2022





Bilan de la mairie de Mourèze :

Après pondération, en ne retenant que la performance des mois dits « complets », il ressort que la fréquentation :

- Des mois de mai et juin 2022 est en légère baisse (-4,88% et - 2,08%).
- Des mois de juillet, août et septembre connait une baisse significative de fréquentation (-51,24%, -35,85% et -25,18%).

Moy. Corrigée de mai à septembre				
	AUTOS	C. CARS	мотоѕ	TOTAL
2021	19086	967	0	20053
2022	13708	646	266	14620
Δ%	-28.18%	-33.20%	NS	-27.09%

Ces résultats traduisent bien, en cause probablement principale, l'impact des fortes chaleurs de juillet à septembre. Ce résultat de baisse globale de fréquentation de -27,09% en moyenne est conforme à celui constaté sur les autres sites touristiques environnants.

À remarquer que la politique tarifaire des parkings mise en place par la municipalité (paiement du stationnement avec ticket valable jusqu'au 31 décembre de l'année d'achat pour les autos et les motos) implique que le résultat présenté ne reflète pas la réalité de la fréquentation. Les véhicules des visiteurs détenteurs d'un ticket précédemment acquis ne sont pas comptabilisés.

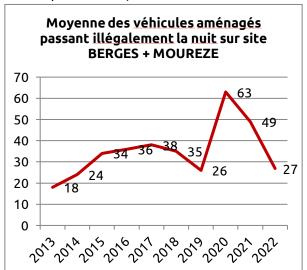
B- Véhicules passant la nuit illégalement sur les berges (camping-cars – fourgons aménagés)

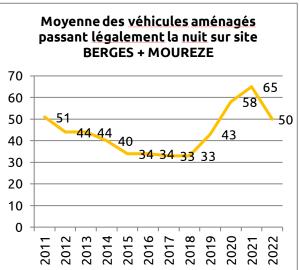
Principes du code de conduite :

- Le jour : accueil sur tous les parkings des berges
- La nuit : accueil dans les campings ou sur une aire dédiée au stationnement temporaire limité à 1 nuit sur l'EASA, à Salasc et l'aire de Ricazoul

En 2022, on observe une forte diminution des véhicules aménagés qui passent la nuit illégalement sur les berges : 27 seulement, contre 49 en 2021 et 63 en 2020.

50 véhicules aménagés fréquentent une aire légale de stationnement (en baisse par rapport aux années précédentes).





Manque de places pour l'accueil des camping-cars de nuit sur une aire légale et problèmes de circulation en journée malgré la mise en place de la signalétique. L'aire de nuit gratuite de l'EASA (pôle de Clermont l'Hérault) est toujours sur-utilisée. Cette aire est temporaire tant que le camping n'a pas créé d'aire de stationnement.

Camping-cars passant la nuit - Saison 2022

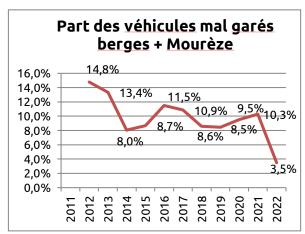


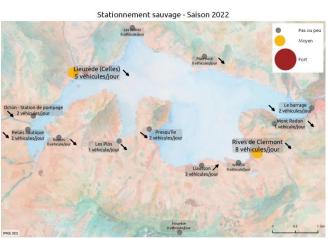
C- Stationnement sauvage (en dehors des parkings)

Principes du code de conduite :

- Interdiction de se garer en dehors des parkings
- Certaines zones naturelles sensibles ne sont plus accessibles en voiture

Le nombre de véhicules stationnés hors parkings est en forte baisse en 2022 : 25 véhicules par jour contre 100 en 2021 et 92 en 2020.





- Les zones les plus impactées par le stationnement sauvage restent celle des rives de Clermont l'Hérault et de Celles. Les parkings officiels sont rapidement saturés et les visiteurs ne se rendent que très peu sur le vaste parking de l'EASA malgré la signalétique côté Clermont l'Hérault. Ces deux parkings vont faire l'objet d'un programme de réhabilitation dans les prochaines années répondant au besoin d'accueil et de suppression du stationnement sauvage.
- Dans l'ensemble, le stationnement sur le village de Celles a été régulé et les visiteurs ont respecté le stationnement sur le parking en retrait.

D- Déchets

Principe du code de conduite :

• Remporter et trier ses déchets

Rappel des rôles de chacun :

- Collecte des ordures ménagères : communauté de communes du Clermontais et du Lodévois & Larzac. La communauté de communes du Clermontais a collecté 74 tonnes, contre 78 en 2021.
- Colonnes de tri déchèterie : Syndicat Centre Hérault
- Ramassage manuel des déchets abandonnés (papier gras, papier toilettes, cannettes...) sur les chemins, plages, parkings du domaine départemental du Salagou depuis juin 2016: prise en charge par le Grand site. Le marché comprend des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Croix rouge insertion (CRI) est en charge de la prestation depuis décembre 2020.

a. Paysages sans Emballages :

Grâce au projet « Paysages sans Emballages », le Syndicat a fait partie en 2022 des 18 lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt national pour la prévention et le traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers lancé par Citéo.

Ce projet a pour objectif de mieux connaitre les déchets abandonnés sur les berges du lac, en les caractérisant et de réduire la quantité de déchets retrouvés sur les berges, grâce à une sensibilisation à grande échelle, incitant les visiteurs à mieux respecter le code de conduite, et notamment à remporter et trier leurs déchets.

Une campagne de communication décalée a été diffusée dans les centres commerciaux du territoire (villes porte) et auprès des offices de tourisme, mairies, prestataires du Grand Site. Elle a également été relayée sur les réseaux par les membres du syndicat, les offices de tourismes et les partenaires. Elle a reçu un très bon accueil, les retours positifs informels ont été nombreux et Midi Libre a réalisé un article sur la campagne.



En parallèle, 10 agents (patrouilleurs du Grand site, agents de la CRI et des offices de tourisme) ont été formés par le Syndicat centre Hérault sur la problématique des déchets, et les bons messages à faire passer pour sensibiliser sur le terrain.

La caractérisation des déchets doit permettre d'établir un lien entre la quantité et le type de déchets retrouvés sur les berges en fonction de :

- La saison
- La fréquentation
- Les différents usages des zones
- La proximité des aménagements et des équipements

Les premiers résultats (juillet-août 2022) font ressortir une augmentation de la quantité de déchets ramassés chaque mois par rapport à 2021 (forte augmentation en juillet) malgré une fréquentation en légère baisse (-5%). Cette hausse n'est, pour l'heure, pas expliquée.

La caractérisation montre que la majorité des déchets ramassés fait partie du résiduel (poubelle grise). Après les papiers-toilettes et mégots (items les plus retrouvés lors des ramassages), les restes de pique-nique recyclables ou non (bouteilles d'eau en plastique, bouteilles en verre, canettes de bières, de soda, emballages alimentaires, vaisselle de restauration rapide...) sont les déchets les plus ramassés.

b. Poubelles et toilettes sur les berges

L'offre de toilettes et de poubelles sur les berges doit être améliorée, elle ne répond pas complètement aux attentes et aux besoins dans un Grand site – environ 250 000 visiteurs sur le domaine départemental. Le travail sur l'amélioration de l'offre et sur l'intégration paysagère de ces équipements doit être poursuivi en 2023, notamment en lien avec les conclusions du projet « Paysages sans emballage ». Depuis 2021, la communauté de communes du Clermontais installe des toilettes sèches sur les berges d'Octon.

E- AUTRES ATTEINTES AU CODE DE CONDUITE

Le Grand site a réalisé, en partenariat notamment avec la fédération de pêche, des patrouilles en bateau. Cette opération a eu pour but d'atteindre rapidement les zones difficiles d'accès.

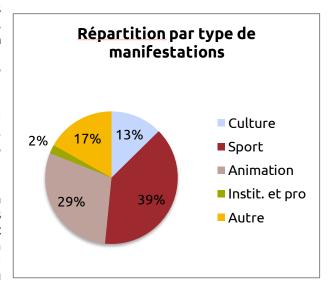
Rappels à l'ordre quant à la pêche, sensibilisation pour l'utilisation exclusive de moteurs électriques et recensement de campements sauvages interdits ont pu être effectués. Cette opération s'inscrit dans le dispositif global des patrouilles et se révèle complémentaire des autres moyens employés pour couvrir l'intégralité du domaine départemental.

F- Manifestations

Le Grand site coordonne l'accueil des organisateurs d'événements sur le territoire. Cette année, 29 demandes de manifestation dans le domaine départemental du Salagou ont été retenues sur 30 dans le cadre de l'appel annuel à manifestation d'intérêt.

Au total, ce sont environ 120 événements qui ont été programmés dont 80 sur le domaine départemental. Une dizaine seulement a été annulée.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt pour 2023 a été lancé à la fin de l'été. Nouveauté : le smgs a intégré à l'AMI des cartes reprenant l'ensemble des sentiers autorisables en fonction de la pratique et de la saison dans le but de préserver la biodiversité fragile du site.



G- Plantes invasives

L'herbier envahissant Lagarosiphon major est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Depuis 2018, le Grand site assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage sur les plages des Vailhés et de Clermont l'Hérault. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique.

En juin 2022, 2 jours d'arrachage mécaniques se sont déroulés à la baie des Vailhés. 12 jours de ratissage sur la plage de Clermont l'Hérault ont été effectués entre fin juin et mi-août.

Des chantiers bénévoles ont été organisés au Mas de Riri, au relai nautique d'Octon et à la base de plein air.

IV- Bilan des participants

Base de plein air du Salagou, Clermont l'Hérault

Fréquentation:

- En hausse par rapport à 2019 (saison standard de référence)
- En baisse par rapport à 2021

Observation d'une fréquentation plus régulière sur l'ensemble de la saison, qui se traduit par une fréquentation plus importante sur les ailes de saison. Observation d'une diminution du panier moyen

Camping le Salagou sur le pôle de Clermont l'Hérault

Observation d'une augmentation du nombre de nuitées passées sur le site par personne, et d'une fréquentation plus étalée sur la saison. Au lieu de courts séjours d'une nuit ou un week-end, les touristes sont restés plus volontiers une semaine complète.

Camping des Arcades à Octon

Observation d'une baisse de la fréquentation significative :

- 24% par rapport à 2021
- 12% par rapport à 2019

Le mois de juin a connu une fréquentation doublée par rapport à l'année dernière

- 60% en juillet
- - 23 % en août

La part des touristes étrangers est demeurée stable. La baisse se concentre essentiellement sur les touristes français.

Village naturiste du Bosc à Octon

2022 est une mauvaise saison:

- 25% par rapport à 2021
- - 6% par rapport à 2019

Ces chiffres sont notamment justifiés par des difficultés supplémentaires rencontrées: le chemin d'accès au camping a été en travaux pendant un mois durant lequel le camping est resté sans communication (ni téléphone ni internet). Les réponses tardives aux différentes sollicitations ont entrainé la perte de clients potentiels.

Observation d'une fréquentation de touristes français en augmentation et notamment des jeunes mais moins de Belges ou Néerlandais cette année, qui pourrait être expliquée par l'achat, durant la période de Covid de mobil home ou de maison.

Relais nautique

Baisse de la fréquentation en juin observée sur les après-midis. La restauration est restée au même taux. En juillet la baisse est plus importante. Beaucoup d'annulations les midis en restauration à cause de la chaleur. Septembre : météo en dents de scie.

Toilettes sèches de qualité, appréciées des clients et professionnels présents.

V. A travailler pour 2023

- Maintenir les moyens humains en saison
- Déployer le dispositif (moyens humains, ...) à l'année
- Continuer les actions de sensibilisation au code de conduite

VI. Conclusion

La présence renforcée sur le terrain (ASVP, patrouilleurs), une bonne coordination et une fréquentation plus « classique » du Grand Site (en recul par rapport aux deux années exceptionnelles de la période Covid) ont permis de bien gérer le site en saison.

Des incivilités (stationnements, feux, déchets abandonnés) demeurent et un travail sur le hors saison notamment est attendu.

L'entretien du site, en adéquation avec la fréquentation (notamment hors juillet et aout) et le développement de l'offre de toilettes qualitatives doivent être travaillé prioritairement.

Le travail collectif est largement reconnu mais le dispositif demeure fragile et demande à être conforté et pérennisé.